

EXTRAIT Nº102/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 DECSEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation :
Le 20 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

En cours de Séance :

Présents 24
Procurations 4
Absents 3
Excusés 2

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS:

<u>Adjoints</u>: M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux: M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARIN Jocelyne, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES: M. CRETINOIR Joël (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane, Mme MENCE Marielle (procuration à M PALIX Pierre), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. SAINT-HONORE Laurent (procuration à M. ATHANASE Rémi).

ABSENTS NON EXCUSES: M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD), M. GERALD Francis (DAPI)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL POSTE A POURVOIR : GESTIONNAIRE RH (H/F)

Le Maire expose:

Fondements réglementaires :

- Code général des collectivités territoriales,
- Code général de la fonction publique territoriale
- Décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Contexte:

Dans le cadre de la réorganisation de la direction des ressources humaines, le service a évolué de façon à ce que les attentes, soient comblées.

Cependant, cette situation demande toujours, à ce stade, une large production de documents, procédures et une réorganisation interne soutenue qui implique la multiplicité, très importante, des missions confiées aux gestionnaires actuellement en poste.

De plus, de nouveaux projets se déclinent actuellement dans le cadre de la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG). Ils engendrent un accroissement des activités du service, et qui nécessite un renforcement des ressources en urgence.

PERSPECTIVE:

De catégorie B, sous l'autorité de la direction des ressources humaines, l'agent aura la charge des missions et responsabilités qui découlent de la gestion administrative et de la gestion de projets RH. En référence à l'article L.313 du code général de la fonction publique, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel. Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

Les emplois sont créés est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER la création d'un emploi de rédacteur territorial pour pourvoir au poste de gestionnaire des Ressources Humaines.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 Novembre 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR